

75300218 ES

GENDARMERIE NATIONALE

5,6,8,13 et 15/1/76

CODE

Compagnie
le
Brigade
le

L'AN mil neuf cent soixante-seize,
le cinq février,

Nous: O, A - Adjudant,
et, L.P - Gendarme,

à la brigade de (),

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos Chefs.

PROCES-VERBAL n°.84
du 2 février 1976.

ANALYSE.
Renseignements--
Administratifs
OBJETS VOLANTS
NON IDENTIFIES.
(O.V.N.I).
-o-o-

I- PREAMBULE -

....Le mardi six janvier mil neuf cent soixante-seize et les jours suivants, avons été informés par plusieurs témoins de la présence d'objets volants non identifiés sur notre circonscription.

Ayant procédé à une enquête, mêmes militaires, avons constaté ce qui suit et recueilli les auditions suivantes...

II- DATES - LIEUX - ETAT DES LIEUX -

-CONSTATATIONS - MESURES CONSERVATOIRES-

Date: La première apparition portée à notre connaissance se situe le lendemain d'un article paru dans un quotidien régional et ayant fait mention de la présence d'un O.V.N.I. dans le ciel de - soit:

- les lundi 5 et mardi 6 janvier 1976 ,d'après le témoin S ,J -C .
- le mardi 6 janvier ,d'après les témoins A ,A -M , et H ,C
- le jeudi 8 janvier 1976, d'après le témoin H ,F -
- le mardi 13 janvier, d'après le témoin P ,S -
- le jeudi 15 janvier 1976, d'après le témoin C ,L ,é-
pose C

Lieux: des trois apparitions:

1°. à (), au " " (terrain vague) - en bordure du bois de - (sur chantier de construction) soit dans un rayon de 300m au et à l' de la brigade; pratiquement en bordure du CD.

2°. à () sur les hauteurs dominants cette localité.

3°. - dans le ciel, en direction de

Etat des lieux: En ce qui concerne " " - le de et la , ces trois points sont situés pratiquement en bordure du CD. où la circulation est relativement importante aux heures données par les témoins - en limite de l'agglomération de () et dans un quartier assez peuplé.

Pour ,vue d'ensemble de la commune et de ses hauteurs à partir du CD.

COMMANDEMENT REGIONAL
DE LA GENDARMERIE NATIONALE A .../....2.
N002213 /3 16 FEV. 76
DESTINATION: Du Gend.

12-02-
FRG
15/2/76
Code



Constatations: par les enquêteurs: NEANT.

Lors des divers transports sur les lieux effectués au cours de l'enquête aucune trace ou indice infirmant ou confirmant les déclarations des témoins n'a été relevée.

Mesures Conservatoires: NEANT.

- Mesures Prises -

....Notre commandant de Compagnie a été tenu informé téléphoniquement des faits relatés ci-dessus - et par messages n°.13 du 7-I-1976 et 22 du 12 janvier 1976.

-III- ENQUETE -

Au cours de l'enquête effectuée,avons reçu les déclarations suivantes de:

- Pièce n°.1.

S .J .C, âgé de ans, demeurant à ()

Au cours de son audition, le jeune garçon déclare que se trouvant seul au " ", il y a vu un objet lumineux, de forme conique, de 2m50 environ de hauteur, émettant des lueurs diverses. L'engin s'étant ouvert, il y a vu une lumière jaune à l'intérieur et un homme en est sorti. Ce dernier avait les cheveux de couleur jaune et le dessus des mains, vert. Il a tendu les bras à l'enfant qui s'est enfui - tout en attendant un grand bruit derrière lui ; puis il n'a plus rien vu. Le lendemain, vers chez lui, il a vu une lumière, n'a pas vu l'engin, mais a revu l'être en étant sorti la veille.-----

Mentionnons que l'enfant n'a pu être entendu avant le 8 janvier, sa mère ayant estimé l'éloigner pendant une journée, en raison de son état émotif.

- Pièce n°.2.

H .F, âgé de ans, demeurant à ()
- bâtiment .

Au cours de son audition, le jeune homme déclare que le 8 janvier courant, vers 20 heures 45', se trouvant aux abords du " ", il a constaté qu'un objet lumineux descendait du ciel. S'étant approché du terrain vague, il y a constaté la présence d'un engin, où plutôt d'un halo lumineux d'une vingtaine de mètres de largeur et haut comme deux étages d'une maison. L'engin émettait une lumière rouge-jaune très vive et un petit sifflement. Pris de peur, le témoin s'est enfui.-----

- Pièce n°.3.

A .A -H, âgée de ans, demeurant à () cité
- bâtiment

Au cours de son audition, l'enfant déclare que le 6 janvier, alors qu'elle se trouvait dans la cour de l'immeuble où elle habite, elle a vu un engin ayant la forme d'un ballon ovale; vers un chantier de . L'engin restait sur place et était très brillant. Elle ne peut donner aucune autre précision.

Sa déclaration est confirmée par la jeune H .C, âgée de ans, qui se trouvait avec elle.-----

- Pièce n°.4.

P .S, âgé de ans, demeurant à ()

(3)

....Au cours de son audition, le témoin déclare que le mardi 13 janvier, étant en compagnie de son épouse et d'une dame B, il a été témoin d'un fait anormal. Circulant sur le CD., ils ont constaté, sur les hauteurs au dessus de, la présence de quatre grosses lumières. Il sont alors revenus vers, où il a stoppé. Ils ont constaté, de loin, la présence d'un objet de 25 à 30 m de largeur, haut de deux étages et doté de quatre blocs lumineux dont les lumières étaient très vives. Ils auraient observé cet engin pendant 7 à 8 minutes, puis seraient partis. Le témoin déclare que lorsqu'ils sont partis l'engin était toujours à sa place et qu'il lui a semblé voir évoluer autour "quelque chose" d'assez brillant.-----

Mentionnons que le témoin a constaté ces faits alors qu'il se trouvait à environ 800m de la brigade, devant laquelle il est passé pour regagner son domicile. Verbalement, il nous a déclaré n'avoir pas eu l'idée de nous en aviser au passage.-----

- Pièce n° 5.

Mme C .L., épouse C, demeurant à ()

Mentionnons que l'intéressée avait téléphoné ce même jour 15 janvier courant, à 7 heures, prétextant voir un objet lumineux dans le ciel. Par contre, rien n'avait été constaté par les militaires de la brigade. Cette dame, ayant téléphoné le même jour, à 17 heures, affirmant revoir le même phénomène, les Gendarmes L et D, s'étant rendus immédiatement à son domicile, ne peuvent y faire aucune constatation en rapport avec ses dires.

Entendu, le témoin déclare que le matin, vers 7 heures 15, elle a aperçu une chose lumineuse dans le ciel, en direction de. Cette chose, assez grosse, émettait une lumière très vive et très brillante et était stabilisée au dessus de (), puis elle s'est élevée, tout en décrivant un léger mouvement de gauche à droite et a monté très lentement et verticalement. Il lui a semblé voir un, puis trois filaments sous cet objet, qui a disparu à 8 heures 25'. Son jeune fils aurait également constaté ce phénomène.---

Mentionnons qu'au cours de l'enquête effectuée, aucun autre témoignage n'a pu être recueilli.

Ces apparitions ont cessé aussi brusquement qu'elles avaient commencé, et aucun autre fait identique n'a été porté à notre connaissance.

-IV- CLOTURE DU PROCES-VERBAL-

....Des faits relatés ci-dessus et conformément à la C.M. n°. MA/Gend.T. du 2 Août 1968, nous en avons dressé le présent procès-verbal.

SIX EXPEDITIONS; destinées:

La première: à monsieur le Préfet de l', à.

La deuxième: (avec copie), à monsieur le Procureur de la République, à.

La troisième: au Général. Commandant la ème Région Aérienne, à.

La quatrième et la cinquième: au Ministre des Armées-Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire-Bureau emploi/renseignement, à.

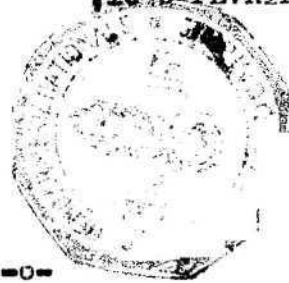
La sixième: aux Archives.

.../....4.

(4)

FAIT ET CLOS, à

le 6 FEVRIER 1976.



-O-O-O-

GROUPEMENT
 de
 COMPAGNIE ~~XXXXXXXXXX~~
 de
 UNITÉ
 brigade de
 P.V N° 84 / 1976

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE
 O.V.N.I. / _____
 CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE | S _____, J -C _____ (témoin).

RÉFÉRENCES

CE JOUR 8 janvier 1976

NOUS SOUSSIGNÉ(S), L _____, P _____ - Gendarme - Agent de Police Judiciaire.

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons :

S _____, J -C _____, ans, né le _____ à _____ ()
 de J _____ et de B _____, H _____, écolier, demeurant
 à _____ (), nationalité française; qui nous déclare à 16 heures 45 :
 "Le lundi 5 janvier, en compagnie de deux camarades, je m'amusais
 dans un champs qui se trouve à proximité de _____
 A 17 heures 45, j'ai quitté mes camarades, j'ai coupé à travers champs
 pour rejoindre la nationale aux " _____", pour me rendre chez
 moi.
 J'étais tout seul, et il était environ 18 heures, quand j'ai entendu un
 sifflement, je me suis retourné et j'ai vu un objet lumineux derrière moi.
 Cet objet était conique, d'une hauteur de 2, 50 mètres environ, il
 émettait des couleurs vives - rouge - vert - jaune - bleu et autres.
 J'ai regardé plus attentivement et j'ai vu que l'engin était posé au sol.
 Une porte s'est ouverte, à l'intérieur une lumière jaune très vive était
 émise.
 Un homme est descendu, il avait les cheveux jaunes et le dessus des mains
 verts. Il m'a tendu les bras et je me suis enfui.
 J'ai entendu un grand bruit et je n'ai plus vu l'objet.
 Le lendemain soir près de chez moi, dans un champs, j'ai vu une lumière
 mais je n'ai pas vu l'objet. Par contre j'ai vu le monsieur, c'était le
 même que la veille.
 Je n'ai jamais lu de livre sur la science-fiction.
 Je n'ai pas rêvé et je vous ai dit l'exacte vérité.
 Le 8 janvier 1976 à 17 heures.
 Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai
 rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.
 (A signé au carnet de déclarations).

GROUPEMENT
 de
 COMPAGNIE ~~XXXXXXXXXX~~
 de
 UNITE
 brigade de
 P.V N° 84 / 1976

PROCÈS-VERBAL
 D'AUDITION

AFFAIRE
 O.V.N.I. / H . F.
 CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE H . F . (témoin).

RÉFÉRENCES

C6 JOUR 9 janvier 1976
 NOUS SOUSSIGNÉ(S), L , P - Gendarme - Agent de Police Judiciaire.

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons :

H . F , ans, né le à (), de
 D et de D , I , sans profession, demeurant "
 à (), nationalité française; qui nous déclare à 11 heures :
 "Hier soir vers 20 heures 45 environ, j'étais sorti pour prendre
 l'air, je me trouvais sur le trottoir qui se trouve face au terrain vague
 mon attention a été attirée par un point rouge et jaune mélangé qui
 descendait du ciel.
 J'ai fait le tour pour me rapprocher du lieu où j'ai vu que l'objet était
 descendu.
 Une fois sur le talus j'ai vu un engin de 20 mètres environ qui émettait
 une lumière rouge-jaune très vive qui faisait mal aux yeux. Cet objet
 diffusait un petit sifflement comme le bruit du vent. Il était grand
 comme deux étages de maisons.
 Je n'ai vu qu'une forme lumineuse, mais pas matériel.
 J'ai pris peur et je suis parti, cela a duré 2 à 3 minutes environ.
 Je ne suis pas un passionné des objets extra-terrestre, et c'est la
 première fois qu'une telle chose m'arrive.
 Je n'ai jamais entendu et vu d'émissions sur les O.V.N.I.
 Le 9 janvier 1976 à 11 heures 25.
 Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai
 rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.
 (A signé au carnet de déclarations).

GROUPEMENT

de

COMPAGNIE

UNITÉ

Brigade de

P.V N° 84 / 19 76

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

O.V.N.I. / A .A.M.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

A . A -M) (Témoin).

RÉFÉRENCES

CE JOUR 12 janvier 1976.

NOUS SOUSSIGNÉ(S), L . P - Gendarme - Agent de Police Judiciaire.

VU LES ARTICLES 20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons :

A . A -M , ans, née le à ()
 de P et de P , J , écolière, demeurant "
 à (), nationalité française, qui nous déclare à 11 heures 45
 " Le mardi 6 janvier 1976, vers 20 heures 30 - 21 heures, je me
 trouvais dans la cour de l'immeuble où j'habite. Je revenais de la Mairie
 où j'étais allé chercher des places de ski.-----
 J'ai vue vers la grue du chantier d'un immeuble en construction, une
 forme comme un ballon de rugby de couleur très brillante qui restait sur
 place.-----
 J'ai eu peur de cet engin, et je suis rentré chez moi.-----
 Depuis je n'ai plus jamais rien vu.-----
 Cet engin était à environ 1,50 mètres du sol.-----
 Il n'émettait aucun bruit.-----
 J'ai observé cet engin pendant peut-être 10 secondes.-----
 Le 12 janvier 1976 à 12 heures.
 Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai
 rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.-----
 (A signé au carnet de déclarations).

GROUPEMENT
de
COMPAGNIE de
de
UNITÉ
brigade de
P.V N° 84 / 1976

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE
O.V.N.I. / P.S.
CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE P.S. (témoin).

RÉFÉRENCES

CE JOUR 14 janvier 1976.

NOUS SOUSSIGNÉ(S), D. J. -M. - Gendarme - Agent de police judiciaire.

VU LES ARTICLES 20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons :

P.S., ans, né le à ()
de F et de P, Y, employé municipal, demeurant
à (), nationalité française qui nous déclare à 10 h:
Hier soir vers 21 heures 10, alors que je revenais d'aller chercher
mon épouse à, je parlais avec elle des O.V.N.I.
Machinalement j'ai regardé du côté de la montagne et j'ai vu quatre
grosses lumières sur le haut de la colline.
J'ai montré cette chose à ma femme.
Après avoir fait environ 500 mètres, j'ai décidé de revenir sur le
carrefour de la RN. et de, je me suis garé, j'ai
arrêté mon moteur.
En compagnie de mon épouse et de madame H B, que je ramenait
également du travail, nous avons observé la même chose.
Ces objets étaient comme quatre gros blocs de 1 mètre de circonférence, deux
de couleurs différentes.
L'objet était d'une largeur de 25 à 30 mètres et haut de deux étages
environ.
Les couleurs étaient très vives comme le soleil.
Je précise que si nous fixions cet objet trop longtemps nous avions mal
aux yeux.
Cet objet restait sur place.
J'ai observé cet engin environ 7 à 8 minutes.
Il était 21 heures 30 quand je suis parti, et l'objet était toujours là.
Il me semble avoir vu quelque chose d'assez brillant mais plus petit qui
tournait autour de cet engin. Cette chose était de couleur jaune feu.
C'est tout ce que j'ai vu.
Le 14 janvier 1976 à 10 heures 30.
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai
rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.
(A signé au carnet de déclarations).

/lumineux/

F2

GROUPEMENT
de
COMPAGNIE ~~DE GENDARMERIE~~
de
UNITE
brigade de
P.V N° 84 / 1976

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE O.V.N.I. / C .L. épouse
C.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE C . L . née C . (témoin).

RÉFÉRENCES

CE JOUR 15 janvier 1976.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) L . P - Gendarme - A.P.J.

VU LES ARTICLES 20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons :

C . ép C . L . ans, née le à
(), de L . et de A , M , sans profession;
à (), nationalité française

demeurant

qui nous déclare à 19 heures :

"Ce matin vers 7 heures 15, en ouvrant mes volets, j'ai regardé machinalement dans le ciel pour voir le temps qu'il faisait.-----
Du côté de , légèrement sur la gauche, dans un fond très sombre fait par les nuages très dense ce matin, j'ai aperçu une chose lumineuse.-----
Cette chose lumineuse était grosse et émettait une lumière très vive et très brillante. Cette chose est restée immobile au-dessus de à peu de chose près.-----

Je ne peux pas dire si cette chose était posée au sol, mais je peux préciser qu'au moment où j'observais celle-ci, je l'ai vu s'élever en faisant un léger mouvement de gauche à droite tout en montant très lentement à la verticale.-----

Cet objet est resté très longtemps lumineux à ma vue.-----
Il était exactement 8 heures 25, lorsque cette chose a disparu mais durant le temps que je l'ai examinée elle est restée très lumineuse, montant très lentement à la verticale sans changer de trajectoire.-----

J'ai cru voir un filament sous l'objet, au nombre de trois, par moment je l'ai perdu de vue et ensuite il revenait.-----

Je ne peux donner aucune précision quant à la forme de l'objet hormis cette luminosité très vive.-----

Mon fils a également vu cette chose dans le ciel.-----

A 8 heures 05, il a quitté la maison pour prendre son car à 500 mètres environ de la maison se déportant sur la gauche. Il a observé pendant 50 mètres cette chose. Lorsqu'il est arrivé à l'arrêt des cars, mon fils n'a plus rien vu. Il m'a rapporté cela pendant le repas de 12 heures.-----

Quand j'ai vu cet objet il était stabilisé.-----

Un moment donné, je me suis absenté, à mon retour j'ai remarqué que celui-ci avait pris de l'altitude très rapidement pour se stabiliser à nouveau un peu plus haut.-----

Le 15 janvier 1976 à 19 heures 20.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.-----

(A signé au carnet de déclarations).